

REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL

SEANCE DU 29 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de juillet, à 20 H 00, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale ci-dessus mentionnée, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Guy GAUDRY, Président du CCAS.

Présents : Mesdames et Messieurs Guy GAUDRY, Marie-Céline ROSSIGNOL, Maryse COLAS, Pascal VOLAND, Eric AUZANNEAU, Jocelyne COMPAGNON, Dominique FAMIN, Chantal GAUDILLAT, Jean-Marie MAUCHAND, Jean-Luc MICHAUDET.

Absents : Sylvie BICHARD (pouvoir à Chantal GAUDILLAT)
Martine GAUTHIER (pouvoir à Marie-Céline ROSSIGNOL)
Monique SALLAZ (pouvoir à Jocelyne COMPAGNON)
Sylvie GENRET, Madjid KHALED, Jacques BOIVIN

Secrétaire de Séance : Dominique FAMIN

Date de convocation : 22 juillet 2024

Date d'affichage des délibérations : 30 juillet 2024

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 00 en exprimant une pensée pour Madame Gisèle CORNIER, conseillère municipale et membre du CCAS ainsi que pour son époux, tous deux décédés récemment.

Madame Dominique FAMIN est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 MAI 2024

Le procès-verbal du 07 mai 2024 est adopté à l'unanimité

2 – CONCOURS DE CARTES

DELIBERATION N° 06/2024

CONCOURS DE CARTES - AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,

Vu sa décision d'organiser un concours de cartes,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots divers pour cette manifestation pour un montant maximum de 1 000 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

DELIBERATION N° 07/2024

CONCOURS DE CARTES – TARIFS INSCRIPTIONS

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un concours de cartes, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer le tarif d'inscription à 10 euros par personne

DELIBERATION N° 08/2024

CONCOURS DE CARTES – TARIFS BUVETTE

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un concours de cartes avec buvette, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette comme suit :

- Gaufres : 1.50 euro
- Brasserie : 2 euros
- Vin blanc / rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café 1 euro
- Eau 1 euros la petite bouteille

3- LOTO

DELIBERATION N° 09/2024

LOTO – AUTORISATION ACHAT DE LOTS

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots divers pour le loto organisé par le CCAS le dimanche 06 octobre 2024 pour un montant maximum de dépenses de 3 000 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

DELIBERATION N° 10/2024

LOTO – TARIFS CARTES – TOMBOLA – BINGO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto, une tombola et un bingo le dimanche 06 octobre 2024 après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs suivants :

LOTO

- 5 euros le carton
- 25 euros la plaque de 6 cartons

TOMBOLA

- 2 euros la case
- 5 euros les 3 cases.

BINGO

- 2 euros la pièce
- 5 euros les 3 pièces

DELIBERATION N° 11/2024

LOTO – TARIFS BUVETTE

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto avec buvette le dimanche 06 octobre 2024, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette du loto comme suit :

- Gaufres : 1.50 euro
- Brasserie : 2 euros
- Vin blanc / rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille

4- REPAS ET COLIS DES AINES

303 personnes de 70 ans et plus pourront bénéficier du repas ou du colis cette année.

DELIBERATION N° 12/2024

REPAS ET COLIS DES AINES - BUDGET

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'offrir aux San-Martinois âgés de 70 ans et plus, un repas ou un colis de fin d'année,

DECIDE de fixer un budget maximum à consacrer à chacune de ces actions à savoir :

- 35 euros pour le montant du repas
- 32 euros pour le colis distribué aux San-Martinois
- 27 euros pour le colis offert aux résidents de maison de retraite.

5 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait part du déclenchement de l'alerte orange canicule dans le département de la Saône-et-Loire du 30 juillet au 1^{er} août 2024.

Plus d'informations et de questions diverses.
La séance est levée à 21h05.

Le Président,
Guy GAUDRY

La secrétaire,
Dominique FAMIN